

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 16/02/2021 au 16/04/2021

Début de séance : 14h15

Secrétaire de séance : Victoria BRIELLE

Présents : 57
Procurations : 11
Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/17 : POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE / ÉLABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS : LANCEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide de lancer l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, en associant à ce travail les communes, les bailleurs, les services de l'État et tous les autres partenaires concernés ;
- Autorise Monsieur le Président à mettre tout en œuvre et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/18 : BAIL COMMERCIAL TREMPLIN HORIZON AU PÔLE DU BOURGET A VERNOUX-EN-VIVARAIS - MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 52 pour, 0 contre et 16 abstentions :

- Valide le montant mensuel décomposé comme suit à partir du 1^{er} mars 2021 :

Montant mensuel du loyer initial	750 € HT
Augmentation du loyer pour la surface supplémentaire occupée	430 € HT
Nouveau montant mensuel du loyer	1 180 € HT

- Accorde une mensualité gratuite, à savoir le loyer du mois de mars 2021 ;
- Dit que les recettes sont perçues au compte 752 du budget annexe de l'année 2021 « bâtiments industriels ».

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/19 : CRÉATION DE LA COMMISSION FINANCES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la création de la commission permanente de travail thématique dite « Commission finances » ;
- Approuve les modalités suivantes de composition et de représentation des communes :
 - nombre de membres : 42 (soit 1 représentant par commune).
 - le représentant de chaque commune peut être soit un conseiller communautaire, soit un conseiller municipal qui n'est pas conseiller communautaire.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/20 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES

Le Conseil communautaire constate que :

- Une seule liste ayant été déposée après appel de candidatures, le Président donne lecture des membres de la commission finances, à savoir :

COMMUNE	NOM	PRÉNOM
Ajoux	FÉOUGIER	Adrien
Alissas	BERNARD	Jérôme
Beauchastel	JAVELAS	Frédéric
Beauvène	SERRE	Laetitia
Chalencon	SALLIER	Alain
Châteauneuf de Vernoux	ALIBERT	Christian
Chomérac	GIRAUD	Francis
Coux	JEANNE	Jean-Pierre
Creysseilles	SANGÈS	Marc-Antoine
Dunière sur Eyrieux	CANOSI	Joël
Flaviac	CONSTANT	Michel
Freyssenet	LADREYT	Jean-Pierre
Gilhac et Bruzac	BOUVIER	Gilbert
Gluiras	LOUAHALA	Ali-Patrick
Gourdon	SERRE	Marie-Josée
La Voulte sur Rhône	ANDRÉ-COSTE	Sylvie
Le Pouzin	VIGNAL	Christophe
Les Ollières sur Eyrieux	FAYARD	Janis
Lyas	VEYREINC	François
Marcols les Eaux	JUSTET	Bernard
Pourchères	BRIET	Micheline
Pranles	MONTEUX	Christophe
Privas	ROUVIER	Hervé
Rochessaive	VIDAL	Carine
Rompon	VIVAT	Yann
Saint Apollinaire de Rias	CIMAZ	Michel
Saint Cierge la Serre	BRIVET	Sylvette
Saint Etienne de Serre	COSTE	Jérôme
Saint Fortunat sur Eyrieux	DEBOUCHAUD	Philippe
Saint Jean Chambre	DURAND	Gilles
Saint Julien du Gua	LOUBERSAC	Eliane
Saint Julien en St Alban	TEYSSIER	Didier
Saint Julien Le Roux	PEYROUSE-VETTER	Roselyne
Saint Laurent du Pape	LAFFONT	Corinne
Saint Maurice en Chalencon	CHAMBON	Ghislaine
Saint Michel de Chabrillanoux	LÈBRE	Gilles
Saint Priest	CHAREYRE	Sandrine
Saint Sauveur de Montagut	BARBISAN	Jacqy
Saint Vincent de Durfort	MONDON	Catherine
Silhac	HAMM	Chantal
Vernoux en Vivarais	DE TRUCHIS	Michel
Veyras	LOUCHE	Alain

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/21 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLES POUR L'ANNÉE 2021**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE**

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

– Prend acte que le montant des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2021 s'élève à 12 807 460,14 € dont le détail par commune figure à l'annexe 2 de la présente délibération ;

– Dit que le versement des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2021 s'effectuera selon l'échéancier suivant :

● du 1er janvier 2021 au 30 novembre 2021 : montant versé mensuellement à hauteur de 80 % sur 11 mois.

● décembre 2021 : versement du solde.

– Dit que les crédits seront inscrits au compte 73921 du budget principal de l'année 2021 au titre du versement effectué par la Communauté d'Agglomération aux communes ;

– Dit que les crédits seront inscrits au compte 7321 du budget principal de l'année 2021 au titre du versement effectué par les communes à la Communauté d'Agglomération.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/22 : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT DE 4 000 000 € AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

– Décide de retirer la délibération n°2020-12-15/192 du 15 décembre 2020 portant réalisation d'un contrat de prêt de 4 000 000 d'euros avec la Banque Postale pour le financement du programme d'investissement 2020 sur le budget principal.

15h21 : départ temporaire de Monsieur François GIRAUD

15h22 : départ temporaire de Monsieur Michel VALLA

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/23 : RECONDUCTION DES TARIFS L'EAU POTABLE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CAPCA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

– DECIDE de maintenir et de fixer les tarifs du service public de l'eau potable applicables sur le territoire de la CAPCA au 1er janvier 2021 conformément à l'annexe jointe à la présente délibération ;

– VALIDE les nouveaux ajustements de la tarification de l'eau potable sur la commune de Lyas ;

– APPROUVE le choix d'annuler et de remplacer la délibération n°2019-11-27/210c et son annexe ;

– AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Présents : 55

Procurations : 11

Votants : 66

15h26 : Retour de Messieurs François GIRAUD et Michel VALLA

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/24 : ATTRIBUTION - MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ « FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU POTABLE ET DE MODULES RADIO »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Approuve le classement des offres, ci-dessous, du marché public intitulé « Fourniture de compteurs d'eau potable et de modules radio ».

Classement	Nom	Note critère prix	Note critère valeur fonctionnelle	Note finale	Prix TTC
1	ITRON France SAS	40	57	97	457.629,24 €

- Attribue le marché public « Fourniture de compteurs d'eau potable et de modules radio » pour montant total maximum de commande limité à 405 000,00 € HT soit 486 000 € TTC sur la durée totale de l'accord-cadre.

- Autorise Monsieur le Président à signer ledit marché avec l'attributaire.
- Dit que les crédits sont inscrits au compte 21561 du budget annexe « Eau potable » de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/25 : CONTRAT D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE CRUSSOL -PAYS DE VERNOUX 2019/2021 RÉDUCTION DE FUITES D'EAU POTABLE SUR LE RÉSEAU DE PRIVAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- APPROUVE la réalisation du programme de réduction des fuites sur Privas tel que présenté ;
- SOLLICITE le financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du Contrat d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE CRUSSOL -PAYS DE VERNOUX au taux maximum ;
- SOLLICITE le financement de l'Etat via la DETR 2021 au taux maximum ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/26 : RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DU RHÔNE À LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE : CONSULTATION DES PARTIES INTÉRESSÉES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Soutien le volet relatif aux actions complémentaires en lien avec les territoires (accompagnement technique et financier des projets partenariaux de développement local en lien avec le Rhône) même si l'assemblée souhaiterait davantage de précisions sur son contenu ;
- Soutien les opérations visant à restaurer la biodiversité du fleuve et de ses annexes hydrauliques ;
- Soutien les opérations visant à développer l'optimisation de la production hydroélectrique sur les ouvrages existants ;
- Soutien les opérations d'irrigation raisonnée à partir du fleuve ;

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/27 : SYNDICAT MIXTE DE CONSERVATION ET DE SURVEILLANCE DES DIGUES DE LA DRÔME LORIOI - LE POUZIN / MODIFICATIONS STATUTAIRE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CAPCA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Valide les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Conservation et de Surveillance de digues de la Drôme Lorioi - Le Pouzin tels que présentés en annexe ;
- Désigne les 4 représentants titulaires et le représentant suppléant proposés, pour représenter la CAPCA au Syndicat Mixte de Conservation et de Surveillance de digues de la Drôme Lorioi - Le Pouzin

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/28 : AVANCE DE SUBVENTION À LA RÉGIE PERSONNALISÉE DU THÉÂTRE DE PRIVAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Alloue** à la Régie personnalisée du Théâtre de Privas une avance sur subvention de 96 428,70 euros au titre de l'exercice 2021, à valoir sur la subvention annuelle qui sera votée par le Conseil communautaire lors du vote de son Budget primitif 2021.

16h08 : départ temporaire de Monsieur Eric SEIGNOBOS et de Madame Sandrine CHAREYRE

16h09 : départ temporaire de Madame Marie-Josée SERRE

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/29 : DÉSAFFECTATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 52 pour, 0 contre et 13 abstentions :

- Prononce la désaffectation totale de l'aire d'accueil des gens du voyage située lieudit Printegarde à La Voulte-sur-Rhône (07800).

Présents : 54
Procurations : 11
Votants : 65

16h11 : Retours de Madame Marie-Josée SERRE et Monsieur Eric SEIGNOBOS
16h12 : Retour de Madame Sandrine CHAREYRE

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/30 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES ET DES QUAIS DE TRANSFERT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

– Approuve le règlement intérieur des déchetteries communautaires (La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Privas, Flaviac, Vernoux-en Vivarais et Saint-Sauveur-de-Montagut),

– Approuve le règlement intérieur des quais de transfert de Privas et Saint-Sauveur de Montagut.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/31 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 POUR LA FOURNITURE DE CONTENANTS DE TRI DE DÉCHETS MÉNAGERS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

– Approuve le dossier de demande de financement pour l'investissement dans les auprès de l'État pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021,

– Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 578 578,11 € H.T.,

– Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/32 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC INTITULÉ « MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS, ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS DANS LES 6 DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Autorise** le Président à signer les lots n°1 à 5 du marché public intitulé « Mise à disposition d'équipements, enlèvement, transport et traitement des déchets collectés dans les 6 déchetteries de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche » avec les entreprises suivantes :

Lot n°1 « Déchets verts des déchèteries »	ECO DECHETS
Lot n°2 « Encombrants, métaux, cartons et bois des déchèteries »	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Lot n°3 « Gravats des déchèteries »	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Lot n°4 « Déchets dangereux spécifiques des déchèteries »	SARPI LA TALAUDIÈRE
Lot n°5 « Polystyrène des déchèteries »	VALORSOL ENVIRONNEMENT

- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 611 du budget principal de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/33 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX DE CRÉATION DU RÉSEAU DE TRANSFERT DES EAUX USÉES DU QUARTIER DE L'ILE BLAUD AU RÉSEAU DE LA COMMUNE DE BEAUCHASTEL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le dossier de demande de financement pour les travaux d'assainissement collectif (création du réseau de transfert des eaux usées), auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 700 000 € H.T. ;
- Sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 700 000 € H.T. ;
- Sollicite Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 700 000 € H.T. ;
- Réalisera cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- Mentionnera dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/34 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE CHALENCON

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve les dossiers de demandes de financement pour la réhabilitation de la station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de Chalencon, dont le montant global est estimé à 428 200 € HT, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution pour un montant de travaux estimé à 428 200 € H.T. ;
- Sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution pour un montant de travaux estimé à 428 200 € H.T. ;
- Sollicite Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution pour un montant de travaux estimé à 428 200 € H.T. ;
- Réalisera cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- Mentionnera dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/35 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021, AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (MISE EN SÉPRATIF) RUE DES 14 MARTYRS SUR LA COMMUNE DU POUZIN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le dossier de demande de financement pour les travaux de mise en séparatif, rue des 14 Martyrs (commune du Pouzin), auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 789 200 € H.T,
- Sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution, pour la dépense relative aux travaux d'eaux usées, Sollicite Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 789 200 € H.T;
- Réalisera cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- Mentionnera dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/36 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RESEAU PRINCIPAL D'ASSAINISSEMENT ET L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES DÉVERSOIRS D'ORAGE SUR LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le dossier de demande de financement pour les travaux de réhabilitation du réseau principal et pour l'amélioration du fonctionnement des déversoirs d'orages sur la commune de La Voulte sur Rhône, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 520 000 € HT,
- Sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 520 000 € H.T.
- Sollicite Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 520 000 € H.T.
- Réalisera cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- Mentionnera dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/37 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le dossier de demande de financement pour la création d'une nouvelle station d'épuration pour les communes de Saint-Sauveur-de-Montagut / Saint-Michel-de-Chabrilanoux, dont le montant global est estimé à 977 500 € HT, auprès de l'Etat pour l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution,
- Sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution,

- Sollicite Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention la plus large possible selon les modalités d'attribution,
- Réalisera cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- Mentionnera dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

16h47 : départ temporaire de Monsieur Hervé ROUVIER

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/38 : AUTORISATION DE SIGNER - MARCHÉ PUBLIC INTITULÉ « SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

– **Autorise** le Président à signer :

- Le lot n°1 « Téléphonie fixe » avec l'entreprise SFR.
 - Le lot n°2 « Téléphonie mobile » avec l'entreprise SFR.
 - Le lot n°3 « Accès à internet, interconnexion des sites et téléphonie fixe sur IP » avec l'entreprise C'PRO NETWORKS.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 6262 du budget principal.

Présents : 56
 Procurations : 11
 Votants : 67

16h51 : Retour de Monsieur Hervé ROUVIER

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/39 : PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES AU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE 2020-2022 POUR LE QUARTIER NOUVEL HORIZON

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

– Autorise le Président à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques au Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche 2020-2022 pour le quartier Nouvel Horizon à Privas annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/40 : AVANCE DE SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

– Alloue à l'Office de tourisme Privas Centre Ardèche une avance sur subvention de 120 000 € au titre de l'exercice 2021, à valoir sur la dotation annuelle qui sera votée par le Conseil communautaire lors du vote de son Budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-02-10/41 : TARIFICATION DU DISPOSITIF D'AUTOPARTAGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE T'CAP D'AUTOPARTAGER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

– **Approuve** la grille tarifaire proposée pour le dispositif d'autopartage de véhicule électrique T'CAP d'Autopartager, à savoir :

- 5 € par tranche de deux heures sans abonnement
 - 3 € par tranche de deux heures + 8 € par mois pour la formule abonnement
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la signature de l'ensemble des documents demandés dans le cadre de la conduite de ce programme.

Fin de séance : 17h25